

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux « Etangs littoraux Born et Buch »

Séance plénière de la CLE n° 7

6 décembre 2013, 10h15 – 12h15 à Mimizan

COMPTE – RENDU

Document téléchargeable sur le site Internet <http://www.gesteau.fr>

Etaient présents ou représentés :

La réunion a bénéficié de la participation de 35 personnes dont 29 membres de la CLE.

Membres de la CLE :

Président : Xavier FORTINON

Pour le collège des représentants des collectivités et des établissements publics locaux

Délégué CdC Grands Lacs – Guy DUCOURNAU

Délégué AML – Marc DUCOM

Délégué AML – Lucien CAUDRON

Délégué AML – Patrick VAN HEESWYCK

Délégué AML – Christian HARAMBAT

Déléguée AML – André RABY

Délégué CdC Mimizan – Jean-Marc BILLAC

Délégué SIBA – Michel ALEGRE

Déléguée COBAS – Elisabeth REZER-SANDILLON

Délégué SIAEP – Daniel PONS

Pour le collège des représentants des usagers, des organisations professionnelles et de la société civile

Fédération des Chasseurs de Gironde - Victor ALCARAZ

Comité Départemental de Voile – Jean Louis LOSSEROY

SEPANSO – Alain CAULLET

Société des Amis de Navarrosse – Jacques LAFARGUE

Fédération de Pêche des Landes – Michel VINCENT

Chambre d'Agriculture des Landes – Vincent VILLENAVE

Pour le collège de l'Etat

DDTM 40 – Olivier LAURIN

DREAL Aquitaine – Jérôme GUILLEMOT

AEAG – Jean-Jacques BARREAU

Excusés :

Délégué CG Landes – Jean-Louis PEDEUBOY
Délégué AMG – François GAUTHIER
Base aérienne 120 – Nadine AMELOT LEPEYTRE
Syndicat Hôtellerie plein air – Françoise DAGREOU

Pouvoirs :

Préfecture des Landes à Monsieur Olivier LAURIN (DDTM 40),
Madame Florence DELAUNAY à Monsieur Xavier FORTINON,
Monsieur Christian GAUBERT à la Fédération Chasseurs Gironde,
Monsieur Bernard COMET à Monsieur Guy DUCOURNAU
Monsieur Bernard LAINE à Monsieur Marc DUCOM
Monsieur Jean-Jacques LOUPIT à Monsieur Daniel PONS
Association Régionale DFCI à Chambre d'Agriculture des Landes
GDSAA à Fédération de Pêche des Landes
Section Régionale Conchylicole d'Arcachon à SEPANSO Landes

	Présents	Représentés	VOTANTS
<i>1 - Collège des élus</i>	11	5	16
<i>2 - Collèges des usagers</i>	6	3	9
<i>3 - Collège de l'Etat</i>	3	1	4
TOTAL	19	9	29

Assistaient également à cette séance :

Amélie CASTRO (CRPF Aquitaine), Pauline CORBIER (BRGM), Gilles TESTUD (SM Pays Landes Nature Côte d'Argent, SM SCOT du Born), Magali DASSE (Chambre Agriculture Landes), Claire BETBEDER (CDC Grands Lacs), Nicolas CASTAY (GIP Littoral aquitain), Anne BORDESOLLES (GDSAA), Lionel FOURNIER (CG 40), Chloé ALEXANDRE (Géolandes - Animatrice SAGE Born et Buch), Ambre GALLERON (Géolandes) et Géraldine DAUBA (CG40).

Rappel de l'ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la CLE n° 6 du 6 septembre 2013
 2. Information sur le ruisseau du Bourg
 3. Validation du « Diagnostic »
 4. Validation de « Tendances et scenarios »
 5. Validation de « l'Etat des Lieux »
-

I/ Relevés des décisions

- Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la CLE n° 6.
- Validation du « Diagnostic » : 27 avis favorables et 1 contre.
- Validation de « Tendances et scénarios » : 26 avis favorables et 2 abstentions
- Validation de l'Etat des Lieux » : 26 avis favorables, 1 abstention et 1 contre.

II/ Compte-rendu détaillé des discussions

**Le diaporama est disponible sur le site gest'eau à l'adresse suivante :
<http://www.gesteau.eaufrance.fr/sage/etangs-littoraux-born-et-buch>**

Xavier FORTINON ouvre la séance à 10 h15.

A/ Approbation du compte-rendu de la CLE n°6

Xavier FORTINON soumet le compte-rendu de la précédente séance plénière de la CLE °6 (6 septembre 2013 à Parentis-en-Born), transmis par courrier le 30/10/2013,

- ⇒ M. LAFARGUE demande à ce qu'un paragraphe soit ajouté sur le suivi des substances chimiques.
- ⇒ M. CAULLET se demande si le profil des vallées évoqué correspond à un profil en longueur ou en largeur. Il ajoute qu'il est difficile de répertorier les lagunes et propose que la SEPANSO fasse des visites de terrain complémentaires et produise des fiches descriptives.
- ⇒ M. FORTINON lui répond qu'un inventaire des lagunes a été mené dans le département des Landes, mais que celui conduit dans le département de la Gironde est moins partagé . La cartographie des zones humides du SAGE est encore en cours de consultation par les communes. Au terme de ces retours et de visites complémentaires sur le terrain, la cartographie sera ajustée et proposée à validation en CLE.

Vote - Approbation du Compte rendu de la CLE n° 6 :

Xavier FORTINON soumet l'approbation du compte rendu de la CLE n° 6 au vote des membres de la CLE.

Résultats du Vote :

Sur 29 membres présents et/ou représentés :

- Favorables : 29
- Abstention : 0
- Contre : 0

B/ Information sur le ruisseau du Bourg

Chloé ALEXANDRE explique qu'une réunion visant à faire le point sur la prise en compte ou non du ruisseau du Bourg dans le SAGE s'est tenue le 3 octobre 2013 en présence de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, du Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon, du Conseil Général des Landes, des animatrices du SAGE Leyre et du SAGE Born et Buch et de Mme REZER-SANDILLON. A son issue, il a été décidé d'intégrer l'ensemble des tributaires côtiers du Bassin d'Arcachon inclus dans le périmètre du SAGE.

C/ « Diagnostic » et « Tendances et scénarios »

Diapositive 6

En introduction, Chloé ALEXANDRE rappelle l'articulation entre les différents documents du SAGE. Le « Diagnostic » est élaboré suite à l'Etat initial du SAGE dressant un portrait du territoire. Il vise à analyser objectivement la situation du territoire, à établir une analyse croisée de ses atouts et faiblesses en vue de dégager une vision objective des besoins. Au cours de cette phase, les enjeux, les objectifs du SAGE et les premières réflexions sur les pistes d'actions sont proposées.

Le document « Tendances et scénarios » est constitué de deux parties :

- les scénarios tendanciels visant à se projeter dans le futur en estimant les évolutions (démographique, usages, activités économiques, climatique, etc.) et leurs impacts potentiels, en tenant compte des actions en cours ou programmées.
- les scénarios alternatifs visant à proposer différents moyens d'atteindre les objectifs fixés par le SDAGE et la DCE.

Chloé ALEXANDRE rappelle que les éléments du « Diagnostic » ont été présentés lors des séances plénières n° 5 et 6 de la CLE, et lors des commissions thématiques des 3 et 4 octobre 2013. Pour éviter toute redondance, cette séance est consacrée à la présentation des éléments des « Tendances et scénarios ».

Diapositive 8

- ⇒ M. VILLENAVE note des problèmes de couleurs sur la carte « Futures zones d'urbanisation ».

Diapositive 10

- ⇒ M. LAFARGUE estime que l'assainissement ne paraît pas problématique dans les documents du SAGE. Pourtant, récemment, la commune de Biscarrosse a déposé un dossier en CODERST en vue de demander une autorisation pour l'infiltration des eaux usées de la station d'épuration de Biscarrosse bourg.
- ⇒ M. PONS explique que jusqu'à présent ces eaux usées étaient « traitées » par irrigation sur des parcelles forestières dans l'enceinte militaire du site de la DGA Essais de missiles (à titre expérimental). Les résultats s'avèrent peu concluants : la présence de quantité d'eau trop importante rendait les peuplements de pins instables et favorisait la propagation de ronces et d'ajoncs, augmentant les prestations d'entretien. Compte-tenu de ces résultats, la commune a souhaité revenir à la situation antérieure et aux procédés d'infiltration .
- ⇒ Mme CASTRO explique qu'un apport très important d'azote entraine un développement de la masse de foliaire des pins et les expose à une prise au vent plus importante.
- ⇒ M. LAFARGUE souhaite qu'un point complémentaire sur ce sujet soit précisé dans le SAGE.
- ⇒ M. LAFARGUE et M. CAULLET précisent que le SIBA a également un projet d'infiltration des eaux usées dans les dunes.
- ⇒ M. ALEGRE explique que des expérimentations sont menées sur ce sujet afin de trouver la meilleure solution. A ce stade, les résultats ne sont pas convaincants.
- ⇒ Mme REZER-SANDILLON ajoute que la solution idéale pour bénéficier du meilleur traitement possible serait onéreuse, notamment si l'on considère les quantités d'eau à traiter. Le procédé d'infiltration pose problème compte-tenu notamment de la présence de résidus médicamenteux et de nanoparticules.

- ⇒ M. ALEGRE précise que le SIBA doit traiter quotidiennement près de 50 000m³ d'eaux usées et qu'il est donc difficile de trouver des solutions satisfaisantes. Deux stations d'épuration traitent ces eaux usées : celles de Biganos et de la Teste-de-Buch.
- ⇒ M. BARREAU souhaite que tous ces points soient précisés dans le Diagnostic du SAGE. La mise en place de procédés d'infiltration des eaux usées dans les dunes est encadrée techniquement et réglementairement, et des expérimentations sont en cours . L'équilibre le plus juste doit être recherché entre le niveau d'investissement, le niveau de traitement et la qualité du rejet.

Diapositives 12 et 13

- ⇒ M. VILLENAVE conteste les éléments relatifs aux défrichements. Il estime que la part de défrichement à destination agricole est assez constante et que peu de projets seront autorisés dans le futur compte-tenu des exigences réglementaires (prévision : 10% supplémentaires au maximum). Il faut donc pondérer ces éléments et les conclusions tirées sur ce sujet dans les « Tendances et scénarios » (ex : augmentation des prélèvements agricoles).
- ⇒ Mme CASTRO et M. FORTINON notent également des inexactitudes sur ces 2 diapositives. Les sylviculteurs se sont fortement engagés à reconstruire le massif forestier et ne semblent pas découragés. Le plan de replantation durera encore 5 ans. De plus, les opérations de défrichement sont très réglementées, l'objectif étant de maintenir le massif forestier. Quelle part des projets de défrichement destinés au photovoltaïque aboutiront réellement ? Enfin, ils estiment que le rendement du pin maritime a augmenté de 20 % ces 10 dernières années grâce aux progrès génétiques et à l'adaptation des essences au sol.
- ⇒ M. CAULLET indique que durant la période transitoire entre la demande d'autorisation de défrichement et l'aboutissement de projets photovoltaïques, les parcelles restent déboisées.
- ⇒ M. DUCOM et M. VILLENAVE expliquent que les autorisations de défrichement sont valables 5 ans, et que ces délais sont compatibles avec une éventuelle replantation.

Diapositive 14

- ⇒ M. CAULLET demande si c'est un hasard que l'agriculture se soit développée à l'Est du bassin versant.
- ⇒ M. VAN HEESWYCK explique que les exploitations agricoles se sont développées suite aux grands incendies en suivant le tracé du chemin de fer.

Diapositive 18

- ⇒ M. PONS souhaite que dans la localisation des sites gérés par la Fédération de chasse des Landes soit précisée dans le document « Tendances et scénarios ».

Diapositive 19

- ⇒ M. FORTINON note une erreur sur les données relatives au golf de Mimizan : celui-ci présente à ce jour 9 trous et non 12.
- ⇒ M. CAULLET pense qu'il serait intéressant de développer le tourisme vert (visites guidées d'espaces naturels pour améliorer la pédagogie, mise en place de guides « nature »,...).
- ⇒ M. FORTINON explique qu'un certain nombre d'actions sont déjà menées que le territoire (ACGELB, sentiers pédagogiques, animations des gardes nature du CG,...), mais qui ont

probablement besoin d'être développées tout en sensibilisant les usagers aux risques pour les milieux.

- ⇒ M. VINCENT informe qu'un observatoire pour la faune et la flore sera mis en place prochainement sur le marais de Laouadie.
- ⇒ M.PONS ajoute que les offices de tourisme promeuvent d'ores et déjà le développement du tourisme vert.
- ⇒ M. CAULLET et M. RABY évoquent les projets de circuits des « Fontaines » et des « Cabanes de gemmeurs » à Escource.
- ⇒ M. FORTINON indique l'importance du tourisme industriel.

Diapositives 21 et 22

Chloé ALEXANDRE dresse un bilan des 3 commissions thématiques des 3 et 4 octobre menées conjointement avec l'animatrice du DOCOB Zones humides de l'arrière dune du pays de Born. Elle rappelle que 4 enjeux déclinés en 15 objectifs ont été proposés et amendés en fonction des remarques formulées. A ces 4 enjeux s'ajoutera un enjeu transversal visant à assurer la gouvernance du SAGE.

- ⇒ M. LAFARGUE souhaiterait qu'il y ait une hiérarchisation des objectifs.
- ⇒ Chloé ALEXANDRE lui explique que ce sont les dispositions (déclinaison des objectifs) qui seront hiérarchisées/priorisées.
- ⇒ M. LAFARGUE pense qu'il serait intéressant de s'appuyer sur les expériences des pays voisins pour améliorer notre méthodologie et parvenir à l'atteinte du bon état des masses d'eau. Les Etats-Unis ont mis en place la méthode TMDL (total maximum daily load = charge totale maximale quotidienne) et différentes variantes existent, par exemple OER (Objectifs Environnementaux de Rejet) au Canada.

La méthode comporte 7 étapes dont les 3 principales sont, pour chaque masse d'eau :

1. définition des objectifs de bon état
2. calcul de la charge (quantité de polluant) admissible pour obtenir ce bon état
3. allocation d'une fraction de cette charge à chaque pollueur. Chaque pollueur ayant alors la responsabilité de limiter ses rejets dans les limites fixées.

Fin 2010 environ 45 000 masses d'eau faisaient l'objet d'une gestion par la méthode TMDL aux USA pour un total prévu de l'ordre de 100 000.

Le principe "action à la source" de la DCE est bien mis en application puisqu'on agit sur les rejets et non sur les conséquences.

Le principe "PPP" est aussi mis en œuvre puisque ce sont les pollueurs qui doivent prendre les mesures nécessaires. La collectivité ne prend en charge que l'organisation et le suivi.

- ⇒ M.BARREAU répond qu'effectivement il est intéressant de regarder ce qui se fait ailleurs mais qu'il ne faut pas oublier les cadres réglementaires européen (Directive Cadre sur l'Eau) et national. En France, avec la mise en place du Programme de Mesures (PDM) et du Plan d'Action Opérationnel Territorialisé (PAOT), le travail engagé n'est pas si éloigné de cette méthode et que le SAGE dispose de peu de marge de manœuvre. Concernant la priorisation des objectifs, comme l'animatrice l'a précisé, ce sont les dispositions qui seront hiérarchisées dans le cadre du PAGD.

- ⇒ M. LAURIN précise que la méthode TMDL n'est pas applicable aux pollutions diffuses.
- ⇒ Mme REZER-SANDILLON souhaite que le terme « écologique » apparaisse dans l'Objectif 3.1. « Garantir le bon état hydromorphologique des cours d'eau et des plans d'eau ».

Diapositives 23 à 33

Chloé ALEXANDRE présente les scénarios alternatifs. Elle propose aux membres de la CLE de réfléchir aux intitulés des futures dispositions du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable, en précisant notamment que ceux-ci seront probablement ajustés plus finement lors des groupes de travail.

Remarques / Débats sur l'Enjeu 1 – Préservation de la qualité des eaux

- ❖ Objectif 1.1. Atteinte et conservation du bon état des Masses d'eau superficielles et souterraines, et prévention de toute dégradation
 - ⇒ Mme CASTRO propose de remplacer « Limiter tout apport de phosphore et d'azote dans les plans d'eau » par « Limiter tous les apports de phosphore et d'azote dans les plans d'eau ».
- ❖ Objectif 1.2. Maintenir une bonne qualité des eaux dans les zones de baignade
 - ⇒ M. LAFARGUE souhaiterait qu'une disposition visant à cerner les conditions de développement des cyanobactéries dans le milieu naturel soit ajoutée.
 - ⇒ Mme CASTRO note que les dispositions précisées dans « l'Objectif 1.1. Atteinte et conservation du bon état des Masses d'eau superficielles et souterraines, et prévention de toute dégradation » répondront certainement déjà à cette question. Des recoupements sont donc à faire entre différents objectifs pour éviter les redondances.
 - ⇒ M. PONS ajoute que le suivi des cyanobactéries est important pour parvenir à préciser leur origine.
 - ⇒ M. BARREAU rappelle que la présence de cyanobactéries est tout à fait naturelle, et que c'est leur prolifération qui peut être problématique.
- ❖ Objectif 1.3. Sécuriser l'alimentation en eau potable, tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif.
 - ⇒ M. DUCOURNAU précise que le Plan d'Alerte AEP est effectif depuis 1 an et piloté par le CODIS.

Remarques / Débats sur l'Enjeu 2 – Gestion quantitative et hydraulique

- ❖ Objectif 2.2. Formaliser et réviser le règlement d'eau

M. FORTINON explique que le Syndicat mixte Géolandes a recruté un agent, Ambre GALLERON, afin de finaliser la notice d'incidence du Règlement d'Eau d'ici fin décembre 2013. Des réunions de la commission thématique « Gestion quantitative et hydraulique » et du comité de coordination hydraulique seront organisées fin janvier 2014. En Février, le document sera soumis pour validation à une prochaine CLE.

Remarques / Débats sur l'Enjeu 3 – Protection, gestion et restauration des milieux

- ❖ Objectif 3.1. Garantir le bon état hydromorphologique des cours d'eau et des plans d'eau

- ⇒ Mme BOURDESSOULLES rappelle que les pisciculteurs souhaitent proposer une mesure de réduction des apports volontaires de sable en aval des piscicultures. Elle demande si cette proposition doit apparaître dans l'Objectif 3.1. « Garantir le bon état hydromorphologique des cours d'eau et des plans d'eau » ou dans l'Objectif 3.2. « Préservation et restauration de la qualité écologique des milieux » notamment en lien avec la « restauration de la continuité écologique ».
- ⇒ M. LAURIN lui répond que ces propositions rentrent bien dans l'Objectif 3.1. « Garantir le bon état hydromorphologique des cours d'eau et des plans d'eau », notamment en visant une réduction des transports, et rappelle que ces installations relèvent de la réglementation sur les ICPE.

Remarques / Débats sur l'Enjeu 4 – Maintien, développement et harmonisation des usages, et organisation territoriale

❖ Objectif 4.1. Concilier la dynamique territoriale et le respect de l'environnement

- ⇒ Concernant le défrichement, M. VILLENAVE souhaite que les scénarios tendanciels soient revus, pour indiquer une stabilité du nombre de projets, et non une hausse. Il confirme toutefois une faible augmentation des défrichements suite à la tempête Klaus.
- ⇒ Mme CASTRO rappelle que les défrichements ont un impact direct sur les ressources en eau et qu'ils sont encadrés par le Code Forestier.
- ⇒ M. ALCARAZ rappelle l'enjeu des apports d'eau douce sur l'activité ostréicole.

❖ Objectif 4.3. Gérer le tourisme et encadrer les activités et les loisirs

- ⇒ Mme REZER-SANDILLON suggère que les dispositions relatives à la sensibilisation soient regroupées au sein d'une même disposition.
- ⇒ M. PONS et M. BARREAU indiquent que l'opérationnalité des dispositions sera fonction de l'évaluation financière et des capacités des futurs maîtres d'ouvrages.

D/ Validation du « Diagnostic »

Xavier FORTINON soumet le document « Diagnostic » au vote des membres de la CLE en précisant que le document sera amendé en tenant compte des remarques émises.

Résultats du Vote :

Sur 29 membres présents et/ou représentés :

- Favorables : 28
- Abstention : 0
- Contre : 1

E/ Validation des « Tendances et scénarios »

Xavier FORTINON soumet le document « Tendances et scénarios » au vote des membres de la CLE en précisant que les remarques soulevées seront prises en compte a posteriori.

Résultats du Vote :

Sur 29 membres présents et/ou représentés :

- Favorables : 27
- Abstention : 2
- Contre : 0

- ⇒ M. LAFARGUE précise qu'il est ennuyé pour se prononcer car les membres de la CLE n'ont pas vraiment eu suffisamment de recul pour manifester leur opinion sur les dispositions proposées.
- ⇒ M. BARREAU rappelle que les commissions thématiques du SAGE sont les réunions opportunes pour permettre à l'auditoire s'exprimer.
- ⇒ M. VILLENAVE demande si les intitulés de dispositions pourront être modifiés dans ce document.
- ⇒ Chloé ALEXANDRE lui explique que son objectif était de proposer des intitulés de dispositions à cette séance afin de prendre en compte, d'ores et déjà, les éventuelles remarques. Prochainement, elle organisera des groupes de travail par enjeu afin de présenter les fiches descriptives des dispositions de façon détaillée. Le contenu des fiches ainsi que les intitulés des dispositions pourront donc être ajustés plus finement. Le tableau figurant dans les scénarios tendanciels sera harmonisé en conséquence.

F/ Validation de l'« Etat des lieux »

Compte-tenu des résultats différents entre ces deux votes, Xavier FORTINON soumet l'« Etat des lieux complet » (« Etat initial » validé à la CLE du 6 septembre 2013 + « Diagnostic » + « Tendances et scénarios ») au vote des membres de la CLE

Résultats du Vote :

Sur 29 membres présents et/ou représentés :

- **Favorables : 27**
- **Abstention : 1**
- **Contre : 1**

- ⇒ M.LAFARGUE souhaite que ses demandes de précisions sur les substances chimiques soient intégrées dans le SAGE.

G/ Points d'informations complémentaires

Chloé ALEXANDRE annonce l'organisation de la prochaine commission thématique « Gestion quantitative et hydraulique » fin janvier 2014, sous la présidence de M. DUCOURNAU.

La prochaine CLE sera prévue en Février sur le Bassin d'Arcachon.

- ⇒ M. FOURNIER se demande si les services de l'Etat sont tenus au devoir de réserve.

Des groupes de travail seront organisés pour l'élaboration du PAGD.

Xavier FORTINON clôt la séance à 12h15 en remerciant les participants.